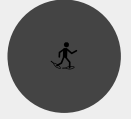
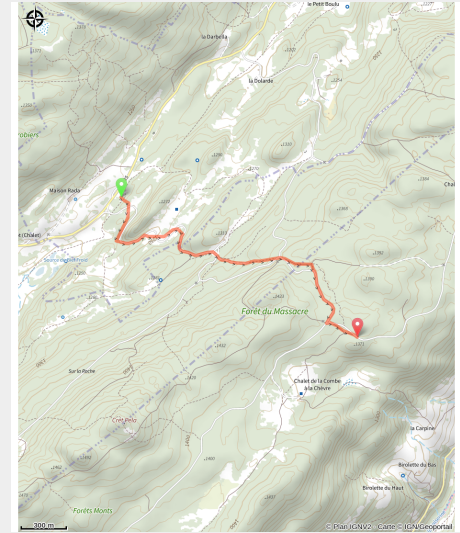


Epicéa Muté / La Frasse

Station des Rousses - Prémanon (39220)



(Laurent Cheviet)



Epicéa Muté (La Frasse), un aller/retour au cœur de la forêt du Massacre.

Infos pratiques

Pratique : Raquettes

Longueur : 2.6 km

Dénivelé positif : 158 m

Difficulté : Piste difficile

Type : Fermé

Itinéraire

Départ : La Frasse (39310 Lamoura)

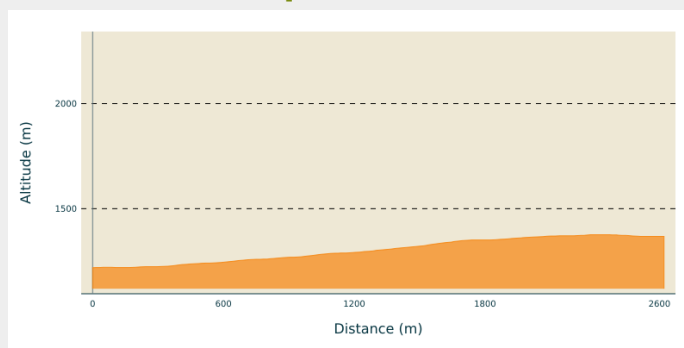
Arrivée : Carrefour du Massacre

Communes : 1. Prémanon (39220)

2. Lamoura (39310)

3. Lajoux (39310)

Profil altimétrique



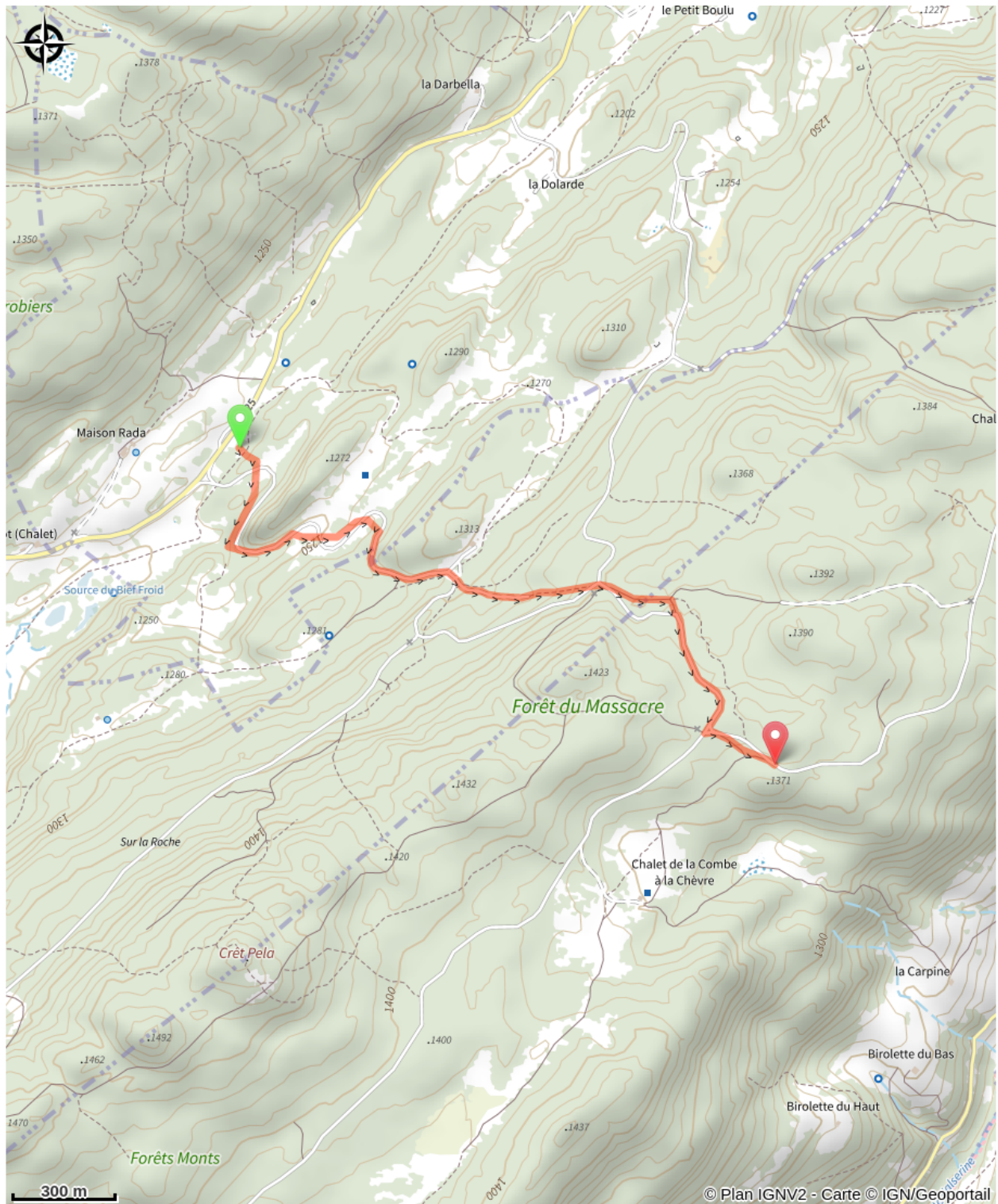
Altitude min 1219 m Altitude max 1376 m

Au départ du parking de la Frasse se rendre au point de vente et partir sur la gauche. L'itinéraire monte à travers les combes, puis coupe la piste de ski de fond pour rejoindre le chalet de la Frasse au bout d'1.6km.

Possibilité de continuer la balade : depuis le chalet de la Frasse, revenir sur ses pas pendant 50m puis monter à gauche en suivant le balisage de la GTJ raquette (passage à proximité du totem « Forêt du Massacre ») jusqu'au carrefour de la pige. Prendre ensuite à gauche le long de la piste de ski de fond jusqu'à l'épicéa Muté (curiosité de la forêt du Massacre). Depuis le carrefour de la pige, possibilité de continuer sur la GTJ raquette en direction de Lajoux (10km).

Soyez vigilants, cet itinéraire n'est pas une boucle, il s'agit d'une portion de la Grande Traversée du Jura en Raquettes.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

i

Les bonnes pratiques sur les pistes raquettes



Je reste sur la piste
qui m'est dédiée



Les chiens sont interdits
sur les pistes de ski.
Ailleurs, ils doivent être
tenus en laisse



Je respecte
les propriétés privées



Marquée fermée le 28/04/2024 à 12h05

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Arrêté préfectoral de protection des biotopes des Forêts d'altitude du Haut-Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura
29 Le Village
39310 Lajoux
03 84 34 12 30
www.parc-haut-jura.fr/

Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétrás, Gélinothe des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

La réglementation concerne principalement la période du **15 décembre au 30 juin** et organise / limite la fréquentation / les activités au sein de ces forêts.

Respecter cette réglementation c'est participer à la protection de ces formidables forêts, et peut être la chance d'observer l'une de ces espèces emblématiques.



Lieux de renseignement

Office de Tourisme Station des Rousses
495 rue Pasteur, 39220 LES ROUSSES
infos@lesrousses.com
Tel : 03 84 60 02 55
<https://www.lesrousses.com/>



Source



Espace Nordique Jurassien

<http://www.espacenordiquejurassien.com>